



PAAB EN REVUE

PAAB 300-1305 Pickering Parkway, Pickering, Ontario L1V 2P3
www.paab.ca info@paab.ca 905-509-2275

DANS CE NUMÉRO

- 1 Livret du code et application
- 2 Groupe LinkedIn du CCPP
- 2 Examen de la gouvernance
- 2 Trucs de révision et cas
- 3 Comité sur les enjeux avec les parties prenantes
- 3 Conférences du CCPP
- 3 Portail de plaintes en ligne
- 4 Plaintes
- 4 Stratégie de communications
- 4 Vérification de la cohérence
- 4 Dossiers passés en revue

« Dès lors que vous remplacez des pensées négatives par des pensées positives, vous commencez à obtenir des résultats positifs ».

Willie Nelson

L'année 2015 marque la 39^e année de service actif du CCPP dont la création remonte à 1976. Pour consulter la plus récente version du Code, visitez le site Web du CCPP www.paab.ca.

This document is also available in English from the PAAB office or the PAAB Web site

MISSION, VISION, VALEURS

MISSION : Fournir un service de révision agréé en vue d'une pré-approbation, ce qui favorise une communication digne de foi sur les produits de soins de santé dans le cadre d'une structure réglementaire.

VISION : Une communication de confiance sur les produits de soins de santé en vue de favoriser une santé optimale

VALEURS : L'intégrité, la compétence, la crédibilité, l'indépendance, l'excellence, la transparence

LIVRETS DU CODE ET APPLICATION

Vous pouvez obtenir des exemplaires de la révision du code du 1^{er} juillet 2013 au bureau du CCPP en vous procurant le livret à raison de 5 \$ chaque exemplaire.

Vous pouvez obtenir l'application du nouveau code du CCPP dans un Apple Store et dans le site Web du CCPP pour navigateur Web. L'application électronique est fournie sans frais. Elle comprend le code, les avis et les documents d'orientation, en anglais et en français.

GROUPE LINKEDIN DU CCPP

Joignez-vous aux 1 494 personnes du groupe LinkedIn du CCPP pour connaître les nouvelles au sujet du CCPP et pour partager votre opinion.

EXAMEN DE LA GOUVERNANCE

Le CCPP a mandaté John Dinner, consultant, pour effectuer un examen de la gouvernance du conseil d'administration du CCPP et en rendre compte au conseil d'administration actuel. Les administrateurs ont reçu le compte rendu à l'Assemblée générale annuelle du 25 avril 2014. Ils ont par la suite constitué un comité chargé d'examiner les suggestions présentées, de les classer par ordre de priorité et de les recommander avant la prochaine réunion du conseil d'administration en novembre 2014.

Motion approuvée à l'Assemblée générale du 21 novembre 2014

IL EST RÉSOLU QUE, après avoir tenu compte des résultats de l'examen de la gouvernance entrepris en 2014, le Groupe de travail du CCPP sur la gouvernance recommande que le conseil d'administration du CCPP approuve les mesures suivantes :

1. QUE le Comité de direction soit conservé mais qu'il joue principalement un rôle passif à l'exception de responsabilités limitées de supervision au nom du Conseil en cas de besoin relativement aux rapports financiers, à des problèmes soulevés à la suite de modifications importantes du milieu de travail ou en cas de crise. Les autres responsabilités qui étaient du ressort du Comité devront être exercées par tout le Conseil d'administration;
2. QUE, dans le contexte de l'augmentation des responsabilités du Conseil d'administration à la suite des changements au Comité de direction, le nombre de réunions habituelles du Conseil d'administration soit augmenté de deux à quatre et que celles-ci soient planifiées pour coïncider avec la production des résultats financiers trimestriels du CCPP et avec les autres enjeux qui requièrent l'attention des membres du conseil en temps opportun; et,
3. QUE, dans le cadre de l'engagement des membres du Conseil d'administration à assumer davantage une position de supervision de la gouvernance, un groupe consultatif, qui portera le nom de Forum de discussion sur les enjeux avec les parties prenantes, soit créé pour régler les questions d'ordre opérationnel dont s'occupait auparavant le Conseil d'administration, et que le mandat recommandé pour le Forum soit également approuvé tel que présenté.

Motion adoptée à l'unanimité.

Compte tenu du degré de modifications qui sont actuellement mises en place, le groupe a accepté de retarder à l'année prochaine les discussions portant sur la taille du conseil.

NOUVEAU CONTENU DANS LE SITE WEB : TRUCS DE RÉVISION ET CAS

À venir! Vous voulez voir ce qui se mijote? Préparez vos annonces publicitaires en vous servant des trucs de révision et des cas tout juste sortis des fourneaux du CCPP. Nous sommes là pour aider. Le CCPP ajoutera continuellement des trucs de révision et des cas au site Web du CCPP, pour répondre aux demandes de nos clients. Chaque mois, nous ajouterons au moins une nouvelle rubrique rédigée particulièrement pour traiter des tendances actuelles en matière de soumissions ou des enjeux essentiels. Venez voir le sujet brûlant du mois et revenez le mois prochain! Pour accéder aux nouvelles rubriques et aux précédentes, cliquez sur « Ressources » dans le menu de navigation à partir de n'importe quelle page du site Web, puis sélectionnez « Trucs de révision et cas ». Si vous désirez recevoir un avis lorsque de nouvelles rubriques sont ajoutées, joignez-vous au groupe « Le CCPP » sur LinkedIn. Communiquez avec Patrick Massad, sous-commissaire, si vous avez des suggestions à ce sujet,



COMITÉ SUR LES ENJEUX AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le CCPP a créé un Comité continu sur les enjeux avec les parties prenantes pour donner des conseils ponctuels au commissaire du CCPP. Le commissaire mettra en place le comité consultatif et comblera les postes avec les personnes adéquates à mesure que des besoins de consultation se présenteront.

Le premier besoin s'est présenté.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES LACUNES DU CODE

Le commissaire Chepesiuk recherche des volontaires pour participer à un comité qui examinera le Code d'agrément de la publicité en 2015 pour vérifier si des modifications sont nécessaires. Le CCPP a tenu un sondage de recherche auprès des parties prenantes de clients en 2014 et un rapport a été compilé. Nous sommes à la recherche de personnes qualifiées pour prendre connaissance du rapport et pour faire des suggestions de modifications qui seront envoyées aux administrateurs du CCPP pour examen et approbation. Ce travail n'est pas rémunéré.

Si cela vous intéresse, veuillez envoyer votre nom, vos qualifications et une raison pour laquelle vous devriez être choisi pour participer au comité consultatif. Si vous êtes choisi pour faire partie de ce comité, le commissaire vous en informera. Nous recherchons une variété de formations et de qualifications, et toutes les candidatures ne pourront être retenues. Envoyez vos dossiers à commish@paab.ca

CONFÉRENCES DU CCPP

Le CCPP est reconnu au titre de chef de file mondial de la réglementation et de l'orientation en matière de publicité pharmaceutique. Le commissaire Chepesiuk a pris la parole à plusieurs conférences portant sur les activités de marketing numérique au Canada, aux États-Unis et en Europe. Le commissaire et Patrick Massad, sous-commissaire, se tiennent à la disposition des entreprises pour faire des présentations sur invitation.

Le personnel du CCPP peut tenir des séances de formation au sujet du CCPP et du Code d'agrément de la publicité ou de la publicité directe aux consommateurs sur les produits d'ordonnance ou les produits de santé biologiques. Ces séances, qui durent habituellement deux heures, peuvent avoir lieu sur place, dans votre milieu de travail, et leur contenu peut être ajusté selon vos besoins. Il est possible de discuter de vos cas confidentiels de marketing dans le cadre d'une formule questions-réponses. Des honoraires et des frais de déplacement seront facturés. Les renseignements sur les tarifs se trouvent dans le site Web à www.paab.ca.

Pour obtenir plus de détails et vous renseigner sur les honoraires, veuillez communiquer avec Patrick Massad, sous-commissaire, au 905-509-2275.

« J'aime toujours voir le côté optimiste dans la vie, mais je suis suffisamment réaliste pour savoir que la vie est une affaire très complexe ».

Walt Disney

SURVOL DES PLAINTES DU CCPP

Pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, le commissaire du CCPP a traité 2 plaintes de stade 2.

En outre, le CCPP continue de surveiller régulièrement les périodiques, Internet ainsi que les pièces promotionnelles recueillies par les professionnels de la santé dans le cadre de son programme de surveillance. Quand le CCPP découvre une infraction au code, il fait parvenir à l'annonceur une lettre dans laquelle il lui demande sa coopération en vue de respecter les exigences du code. Au besoin, le CCPP informe l'association professionnelle d'annonceurs ou Santé Canada, ou les deux, afin que ceux-ci étudient la possibilité de sanctions supplémentaires. Le CCPP a envoyé 0 avis de surveillance.

STRATÉGIE DE COMMUNICATIONS DU CCPP

Les administrateurs du CCPP ont demandé au commissaire Chepesiuk d'élaborer une stratégie de communications, la première en son genre pour le CCPP. Le commissaire a embauché madame Lee Cappel pour aider à l'élaboration de ce plan. Plus tôt dans l'année, le commissaire a animé deux groupes de discussions composés de clients du CCPP pour discuter des manières par lesquelles le CCPP pourrait améliorer ses communications aux professionnels de la santé. Le conseil d'administration a élargi la portée de ce projet à tous les publics. Une ébauche a été approuvée par le conseil d'administration du CCPP en novembre.

ÉVALUATION DE LA COHÉRENCE DES RÉVISIONS DU CCPP

Les administrateurs du CCPP ont engagé Integrated Pharma Services (IPS) pour la tenue d'une évaluation indépendante du système et des processus utilisés par le personnel du CCPP pour la révision des publicités pharmaceutiques conformément au Code d'agrément de la publicité du CCPP. IPS espère avoir un rapport final en 2015.

DOSSIERS PASSÉS EN REVUE

Pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, le nombre total de dossiers soumis pour la première fois a été de 7 051; de ce nombre 93 % des dossiers ont fait l'objet de 3 révisions ou moins. Une première révision a été effectuée en 10 jours ou moins pour 99,5 % des dossiers et le temps de traitement moyen d'une première révision a été de 7,8 jours. Temps de révision moyen : 2,3 jours. 81 % des dossiers soumis ont été approuvés en 3 jours ou moins. Un total de 14 101 lettres de révision ont été envoyées.

« Il est impossible de souffrir sans vouloir le faire payer à quelqu'un ; toute plainte recèle déjà une vengeance ».

Friedrich Nietzsche

« Ce qui commande au récit, ce n'est pas la voix, c'est l'oreille »

Italo Calvino

« Les entreprises qui excellent ne croient pas à l'excellence; elles croient à l'amélioration constante et au changement continu ».

Tom Peters

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour nous faire part de vos commentaires :

Conseil consultatif de publicité pharmaceutique
300 -1305 Pickering Parkway
Pickering, Ontario Canada
L1V 2P3